

*Pénitenciers*

ce genre sont vraiment la plaie du Service canadien des pénitenciers. Ce dernier doit se rendre maître de son destin et affronter ces problèmes.

Le point crucial de ces recommandations est le remaniement de l'organisation. L'ancien solliciteur général avait déjà mis en vigueur certaines de ces recommandations. Il a nommé un nouveau commissaire, M. Yeomans. Des cadres de niveau inférieur et moyen m'ont affirmé que M. Yeomans est l'homme qu'il fallait. Il mènera le remaniement à bien. Cela inquiète certaines personnes qui ont même téléphoné à leur député à la Chambre parce qu'elles craignent de perdre leur emploi ou d'être transférées. M. Yeomans fait du bon travail et j'encourage le solliciteur général à l'appuyer dans ses efforts. En décembre, M. Yeomans a dit: «Votre rapport est le seul document que j'aie lu au sujet du Service des pénitenciers.» Les membres du comité ne sont peut-être pas des experts en tout, mais nous aimons savoir que notre rapport constituait un bon point de départ. Si le commissaire réussit à mettre la plupart des recommandations en œuvre, il fera certainement du très bon travail.

Avant de conclure, j'aurais quelques observations à faire au sujet de la récente prise d'otages à l'Institut Archambault et du meurtre survenu aussi récemment. Ces incidents ne devraient pas empêcher le gouvernement de poursuivre ses réformes. J'ai été heureux d'entendre les propos du solliciteur général à cet égard. Ces prises d'otages et ce meurtre sont des incidents tragiques. Personne ne peut les excuser. Les auteurs en seront traduits devant les tribunaux en temps voulu. Il faut cependant se rappeler que ces prises d'otages, et probablement même ce meurtre, sont des symptômes des problèmes vécus dans les pénitenciers et la société dans son ensemble. Les prisons existent pour isoler les criminels de la société afin de protéger la population en général. De même, il existe au sein des pénitenciers des sections d'isolement telles les sections spéciales à sécurité maximum conçues pour protéger la population carcérale en général d'individus dangereux et violents comme l'infâme Andy Bruce dont le député de New Westminster (M. Leggatt) a parlé plus tôt au cours de son intervention.

● (1552)

J'ai reçu des lettres me disant que si nous avions maintenu la peine de mort, nous n'aurions pas tous ces problèmes. Bien qu'ayant moi-même voté pour le maintien de la peine capitale, c'est, à mon avis, un point de vue bien simpliste. Il serait complètement absurde de rétablir la peine capitale sur une réaction hâtive comme celle-là. Le châtement suprême ne constitue qu'une forme de sentence, il faut s'en souvenir. Au cours des débats sur la peine de mort j'ai établi la distinction entre le meurtre prémédité et non prémédité. Le meurtre au premier degré dont il était question dans le bill C-84 est un meurtre prémédité et au second degré, non prémédité. Les juristes et autres personnes versées en la matière savent très bien qu'il s'agit de deux crimes distincts et ils ne pensent pas que la peine capitale constitue la panacée qui remédiera à tous les problèmes de la justice, au criminel.

Pendant le débat sur la peine capitale, j'ai également remis sérieusement en doute la question de l'incarcération de longue durée. Nous devons nous souvenir que les condamnations des criminels pour crimes prémédités sont de 25 ans, et que ce n'est qu'après 15 ans seulement que les prisonniers peuvent

demandeur une révision de la sentence ou une libération conditionnelle. Les membres du comité permanent de la justice et des questions juridiques ont observé que les condamnations à l'incarcération tendent à être plus sévères. C'est une tendance dont je doute qu'elle se justifie, car les longues peines d'incarcération ne sont que des bombes à retardement. Les membres du sous-comité n'ont jamais examiné de très près les problèmes que créent de longues années d'internement, et à ma connaissance, le ministère du solliciteur général n'a pas terminé son enquête sur les conséquences qu'elles peuvent avoir.

Le député de New Westminster (M. Leggatt) a cité le cas de Andy Bruce, tristement célèbre, qui n'était pas sitôt relâché de prison qu'il fallait l'y ramener, de sorte qu'il a passé la plus grande partie de sa vie dans des institutions à sécurité maximale. Durant son séjour au pénitencier de Colombie-Britannique, il a passé la plupart du temps dans les cellules punitives dites super maximum. Il avoue qu'il ne cherche pas d'excuses à ce qu'il a fait, et je suis d'accord avec lui, mais il faut penser aux conséquences qu'il y a à conserver un homme enfermé dans une cellule de quatre pieds sur six. C'est nourrir une bombe à retardement.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut toutefois poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Lee:** Je remercie mes collègues de leur indulgence et j'essayerai de terminer très brièvement.

Je crois urgent que le solliciteur général (M. Blais) étudie ce qu'il faudrait faire des gens incarcérés pour de longues périodes, car nous créons de véritables bombes à retardement en renvoyant les détenus impliqués dans les prises d'otages dans les sections à sécurité maximum d'où ils venaient.

Je suis sûr que nous reparlerons de la peine capitale. Mais je ne pense pas qu'il faille confondre cette question avec le sujet d'aujourd'hui, à savoir la réforme pénitentiaire.

Je crois m'exprimer au nom des députés de ce côté-ci de la Chambre en disant que nous continuerons à faire preuve d'esprit de coopération comme pendant notre enquête sur le système pénitentiaire, la préparation du rapport et notre contre-interrogatoire du nouveau solliciteur général, si je puis utiliser ce terme à l'égard de ce qu'il pensait de notre rapport. J'appuis donc en principe, pour les raisons que je viens de donner, la motion inscrite au nom du député du Yukon.

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock):** Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec intérêt le débat sur cette motion qui demande au solliciteur général (M. Blais) d'adopter les recommandations unanimes présentées par le sous-comité sur le système pénitentiaire au Canada. Jusqu'ici, la plupart des députés qui ont pris la parole étaient membres de ce sous-comité. Je n'en faisais pas partie, mais lorsqu'il s'est réuni dans la région de Vancouver et au pénitencier de Colombie-Britannique, j'ai participé à ses audiences, et ce qui m'a surtout frappé, c'est le changement d'attitude du personnel du service pénitentiaire de Colombie-Britannique. J'avais déjà visité cet établissement, mais jamais avant je n'avais constaté l'enthousiasme marqué qui régnait parmi le personnel pendant la visite du sous-comité. Leur enthousiasme touchait à l'euphorie probablement parce qu'on leur accordait de l'attention. Ces gens-là avaient sans doute une longue liste de griefs qui à leur